



La politique culturelle du Département sur les territoires

Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération





Édito

Les politiques culturelles sont à un nouveau tournant de leur histoire.

En effet, notre devoir respectif de bonne gestion nous conduit indubitablement à renforcer et repenser notre engagement commun pour la culture.

Le Département des Côtes d'Armor a récemment marqué son volontarisme en "sanctuarisant" le budget consacré à cette compétence.

À vos côtés, nous voulons désormais initier une nouvelle démarche partenariale pour donner une plus grande visibilité, sur le long terme, à tous les acteurs du secteur. Jusqu'à présent, nous œuvrions ainsi souvent avec des objectifs convergents mais des contraintes spécifiques qui rendaient une approche globale difficile.

Dans une logique d'équité entre l'ensemble des territoires costarmoricains, en concertation, nous désirons donc définir une feuille de route partagée pour les années à venir.

Grâce à ce cap fixé, nous pourrons ensuite plus facilement permettre à nos collectivités, à nos associations, de se projeter en matière de financements et de soutiens. Il sera dès lors plus simple de développer des projets culturels forts et de nous focaliser sur la qualité des prestations offertes au public.

En organisant les États généraux des politiques culturelles, nous nous saisissons de ces questions en réunissant les collectivités autour d'un même sujet : les politiques culturelles de demain sur les territoires costarmoricains. Ces États généraux impulseront une dynamique commune en réinterrogeant les objectifs de chacun.

C'est à nous, collectivités et établissements publics de coopération intercommunale, de commencer l'écriture d'un nouveau chapitre, d'une nouvelle démarche de proximité où la culture crée aussi du lien avec les autres politiques publiques, en particulier le social, mais aussi l'éducation, la jeunesse et l'environnement.

Président du Département des Côtes d'Armor,
Député européen

Sommaire

- p3** **Département / EPCI :**
un partenariat à renforcer,
une ambition partagée
pour les arts et la culture
- p7** **Guingamp-Paimpol
Armor-Argoat Agglomération**
État des lieux des interventions
culturelles du Département en 2016
- p8** **1.**
Les interventions
volontaristes du Département
- p16** **2.**
Les compétences culturelles
obligatoires pour le Département



Département / EPCI: un partenariat à renforcer, une ambition partagée pour les arts et la culture

À l'heure où la loi NOTRe a redistribué les compétences entre collectivités et où la carte administrative des Côtes d'Armor vient d'être redessinée, le Département impulse,

à l'échelle de son territoire, une réflexion autour de l'action publique en faveur des arts et de la culture.

Ainsi, les États généraux des politiques culturelles se veulent une démarche de dialogue et de concertation envers les collectivités et les acteurs culturels pour réfléchir et mettre en œuvre une action culturelle dynamique et ambitieuse sur les territoires.

Un contexte législatif et administratif nouveau

La loi NOTRe et le partage des compétences

La loi NOTRe définit la culture comme une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale. Pour les Départements, elle réaffirme les Archives Départementales et la lecture publique comme compétences obligatoires.

Un territoire administratif en mutation

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le territoire costarmoricain compte 8 intercommunalités au lieu de 35. Chaque nouveau territoire ainsi constitué doit aujourd'hui construire son projet et se positionner sur les politiques qu'il souhaite mettre en œuvre à titre obligatoire, facultatif ou optionnel.

Un engagement du Département au-delà des compétences obligatoires

Le Département a défini trois axes d'intervention prioritaires :

■ l'accompagnement de l'émergence artistique et de la création contemporaine

Objectif : permettre aux artistes émergents de structurer et développer leurs projets

■ le soutien à la présence artistique sur les territoires ainsi qu'aux projets culturels de territoire

Objectif : aider les manifestations culturelles, les centres culturels, le spectacle vivant, les projets autour des arts visuels, des musiques actuelles, du cinéma, de la culture bretonne et galloise...

■ l'aide soutenue à la médiation culturelle en direction des publics

Objectif : accompagner le public dans la découverte et la compréhension des œuvres

Ça bouge aussi à l'échelle régionale

Instance issue de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) a acté la création expérimentale du Conseil des Collectivités pour la Culture en Bretagne (3CB). Celui-ci est composé du Conseil Régional de Bretagne, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, des 4 Départements bretons, des métropoles et villes-centres. Son objectif est de réaliser un état des lieux et de proposer un diagnostic pour les politiques culturelles de demain à l'échelle de la Bretagne.



Une ambition : définir un nouveau mode de gouvernance

Avec les États généraux des politiques culturelles, le Département des Côtes d'Armor engage un processus de travail concerté. L'objectif est d'inciter les acteurs publics au développement de partenariats nouveaux et ainsi de déployer une nouvelle forme de gouvernance pour les politiques culturelles. La réflexion s'inscrit dans un principe de continuité politique et géographique, dans un contexte législatif et budgétaire donné.

En résumé

Nouvelle organisation territoriale

8 EPCI au lieu de 35



Des compétences obligatoires, facultatives et optionnelles redéfinies



Une approche co-construite et décroisée des problématiques culturelles pour définir des objectifs et des moyens communs



Les États généraux : une réflexion en 2 actes

Acte 1

Travaux avec les acteurs publics

Du 6 mars au 20 avril 2017 :
rencontres territoriales sur les 8 territoires
intercommunaux

Juin 2017 : restitution plénière
à l'ensemble des participants

Acte 2

Travaux avec les acteurs culturels des territoires

Automne 2017 : rencontres territoriales avec
les acteurs associatifs, culturels et artistiques

Aujourd'hui :

3 objectifs pour la réunion territoriale
de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

1

Présenter les axes d'intervention culturelle
du Département sur le territoire

2

Proposer de nouveaux modes de collaboration entre
le Département et les autres acteurs publics

3

Préparer la restitution plénière



Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

État des lieux des interventions culturelles du Département en 2016

Afin de lancer la réflexion, le Département propose ici une cartographie de la politique culturelle qu'il a déployée, en 2016, sur le territoire de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération (politiques volontaristes et obligatoires). Cette vision détaillée, chiffrée et géolocalisée donne une lisibilité aux interventions départementales. Elle pourra servir d'appui aux échanges.

1

Les interventions volontaristes du Département

La politique culturelle départementale couvre l'ensemble des champs artistiques et des filières : musique, spectacle vivant, cinéma, arts plastiques, lecture publique, cultures bretonne et galloise.

1.1

Le soutien à l'émergence artistique et à la création contemporaine

Cette politique permet de soutenir les artistes dans leurs activités de création (spectacle vivant, cinéma, arts plastiques...). Elle encourage également l'implantation de structures professionnelles d'accompagnement des artistes (d'un point de vue administratif, juridique et économique) comme les bureaux de production.

Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

Le soutien du Département à l'émergence artistique et à la création contemporaine

Côtes d'Armor
1 428 500 €

Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

25 500 €

2016

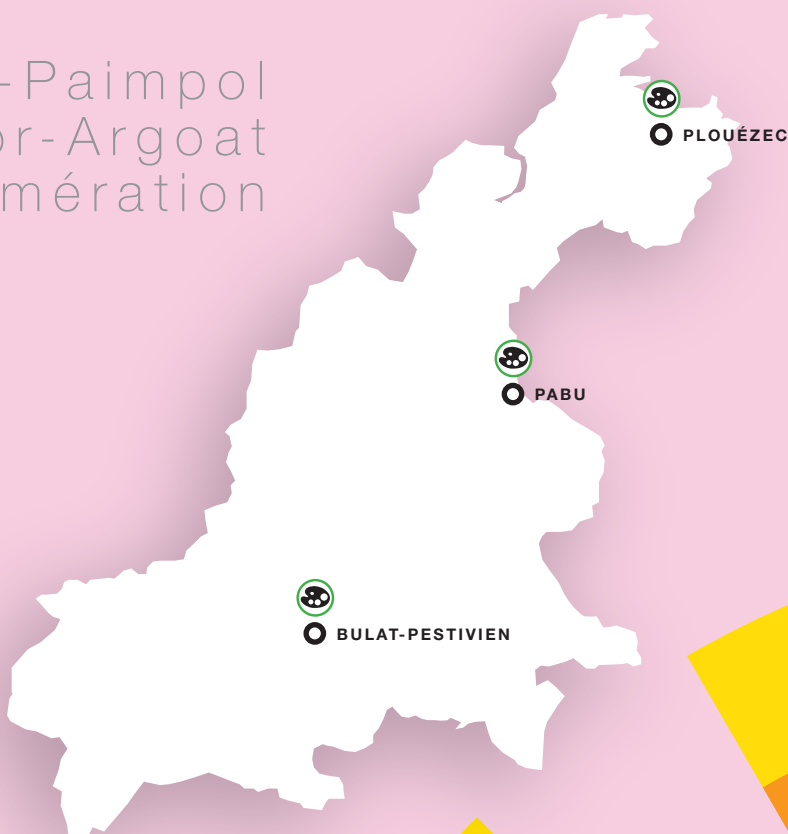
Le détail des aides



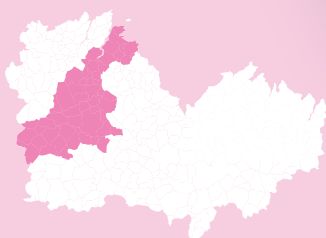
Artistes,
compagnies
et aides à la
structuration

Commune	Dossier	Bénéficiaire	Montant
Bulat-Pestivien	Herborescence – Projets 2016	Herborescence	1 500 €
Pabu	Grégoire & co – Projets 2016	Association Grégoire & co	20 000 €
Plouézec	Siian – Projet 2016	Simy Productions	4 000 €

Guingamp-Paimpol
Armor-Argoat
Agglomération



Côtes d'Armor



1. Les interventions volontaristes du Département

1.2

L'accompagnement à la présence artistique et aux projets culturels de territoire

Dans un principe de démocratie culturelle, cette politique tend à favoriser la rencontre des publics, des œuvres et des artistes sur le territoire. Elle vise en outre à proposer une offre culturelle riche, diversifiée et accompagnée.

Projets et structures concernés

Les manifestations culturelles
d'envergure départementale

Les centres culturels et les scènes labellisées
(la Passerelle et le Carré Magique)

Les arts visuels

Le cinéma et l'audiovisuel

Les musiques actuelles

Les projets culturels de territoire

Les cultures bretonne et galloise

Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

L'accompagnement du Département à la présence artistique et aux projets culturels de territoire

Côtes d'Armor
1 447 911 €

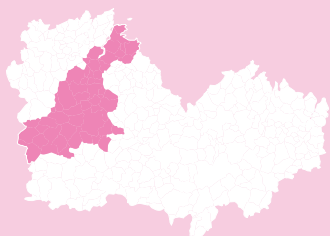
Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

231 002 €

2016

Le détail des aides

Côtes d'Armor



Guingamp-Paimpol
Armor-Argoat
Agglomération



Commune	Dossier	Bénéficiaire	Montant
Saint-Nicodème	Radio Kreiz Breizh 2016	Radio Kreiz Breizh	40 000 €
Guingamp	Kreizenn sevenadurel vrezhon – Projets 2016	Kreizenn sevenadurel vrezhon	1 620 €
Bourbriac	Restauration de la chapelle Notre-Dame du Danouët – Projets 2016	Association Restauration de la chapelle Notre-Dame du Danouët	2 500 €
Plésidy	Studi ha dudi – Projets 2016	Association Studi ha dudi	46 000 €
Paimpol	Centre culturel du Goëlo Anjela Duval – Projets 2016	Centre culturel du Goëlo Anjela Duval	510 €
Guingamp	Kendalc'h 22 – Projets 2016	Fédération Kendalc'h 22	8 000 €



Valorisation /
promotion



Cercles
et bagadoù

Le détail des aides

	Commune	Dossier	Bénéficiaire	Montant
 Cinémas, lieux et associations	Callac	La Belle Equipe Cinéma Argoat – Projets 2016	La Belle Equipe Cinéma Argoat	8 000 €
		La Belle Equipe – Mois du doc 2016	La Belle Equipe Cinéma Argoat	690 €
	Saint-Agathon	Mois du doc 2016	Commune de St-Agathon	230 €
	Paimpol	L'Image qui parle – Mois du doc 2016	Association L'Image qui parle	152 €
 Expositions, lieux et associations d'aménagement	Carnoët	La fourmi-e Callac – Aide aux expo 2016	La fourmi-e	3 000 €
	Guingamp	Gwinzegal – Aide aux lieux 2016	Association Gwinzegal	25 000 €
	Ploumagoar	Ploumexpo – Exposition 2016	Commune de Ploumagoar	3 000 €
	Bégard	Ader La Tannerie – Exposition 2016	Ader La Tannerie	1 500 €
	Plouézec	Ar Jaz – Projets 2016	Ar Jaz	4 000 €
	Paimpol	L'Image qui parle – Projets 2016	Association L'Image qui parle	3 000 €
	Callac	Semaine culturelle 2016	Callac culture	1 000 €
 Manifestations / Festivals	Guingamp	La St-Loup – Festival 2016	Festival de la danse bretonne et de la St-Loup	32 000 €
		Irish rendez-vous – Festival 2016	Irish rendez-vous	1 500 €
	Belle-Isle-en-Terre	Blues des 2 rivières – Festival 2016	Blues des 2 rivières	6 000 €
	Paimpol	Association paimpolaise des amis de la culture – Festival 2016	Association paimpolaise des amis de la culture	1 800 €
 Musiques actuelles	Callac	Melrose Callac – Musiques actuelles 2016	Melrose Bacardi	18 000 €
	Lanloup	Dans la gueule du loup – Concerts 2016	Dans la gueule du loup	2 500 €
 Centre culturels et scènes conventionnées	Guingamp	Théâtre du Champ au Roy 2016	Commune de Guingamp	20 000 €
 Lecture publique	Pabu	Les Amis du printemps du conte et de la poésie – Salon 2016	Amis du printemps du conte et de la poésie	1 000 €

1. Les interventions volontaristes du Département

1.3

L'aide à la médiation culturelle et artistique en direction des publics

Spécifiquement dédiée à la transmission et à l'accompagnement des publics autour des œuvres, cette action revêt tantôt un caractère obligatoire (encadré par le législateur), tantôt un caractère volontariste impulsé par la collectivité départementale.

Les projets et structures concernés

LES SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a permis au Département d'élaborer, dans un cadre réglementaire, trois schémas départementaux de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre.

À partir de 2017, la collectivité met en œuvre, de façon volontariste, un 4^e schéma pour l'enseignement des arts plastiques.

Ces 4 schémas touchent chaque année **15 000 élèves et participants**.

LES DISPOSITIFS D'ÉDUCATION AU CINÉMA

Conçus à l'échelle nationale et coordonnés au niveau départemental, les dispositifs "École et cinéma" et "Collège au cinéma" concernent **18 000 élèves en Côtes d'Armor**. Ils allient découverte d'œuvres, fréquentation des lieux de diffusion culturelle, travail pédagogique et formation des enseignants. Ces projets résultent d'un pilotage commun entre la Direction Académique des Côtes d'Armor, la DRAC Bretagne et le Département des Côtes d'Armor, avec une coordination associative.

Montant total des dispositifs École et Cinéma en 2016 : **24 524 €**

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

Elles visent à développer la connaissance et la pratique artistique des élèves de collège, sur des temps scolaires aménagés. Chaque classe travaille sur un champ artistique déterminé (musique, danse, théâtre, cinéma), en partenariat avec une structure culturelle spécialisée.

En Côtes d'Armor, deux classes sont soutenues : la première au collège Jean-Richepin de Pléneuf-Val-André (musique) et la deuxième au collège Léonard-de Vinci de Saint-Brieuc (théâtre).

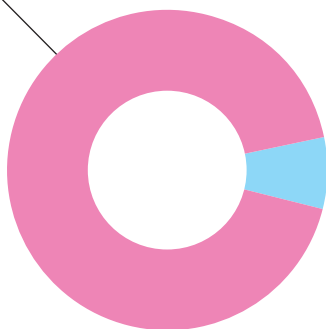
Un développement de ce dispositif sur les champs artistiques non explorés pourrait être réalisé en direction de nouveaux établissements.

LES RÉSIDENCES ARTISTIQUES

Il s'agit d'installer une équipe artistique au sein d'un collège, autour d'un projet de création auquel les élèves sont associés (atelier, mise en pratique, action culturelle...). Ce projet implique une collaboration entre l'établissement scolaire (et son équipe pédagogique), une équipe artistique et un opérateur culturel, porteur de la demande et bénéficiaire des financements institutionnels. La sélection des classes s'opère via un appel à projets.

Le soutien du Département à la médiation culturelle et artistique

Côtes d'Armor
1 264 878 €

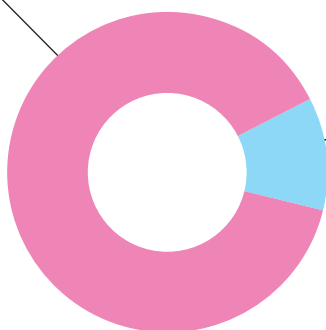


SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX

Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

94 828 €

Côtes d'Armor
24 524 €



ÉCOLE ET CINÉMA

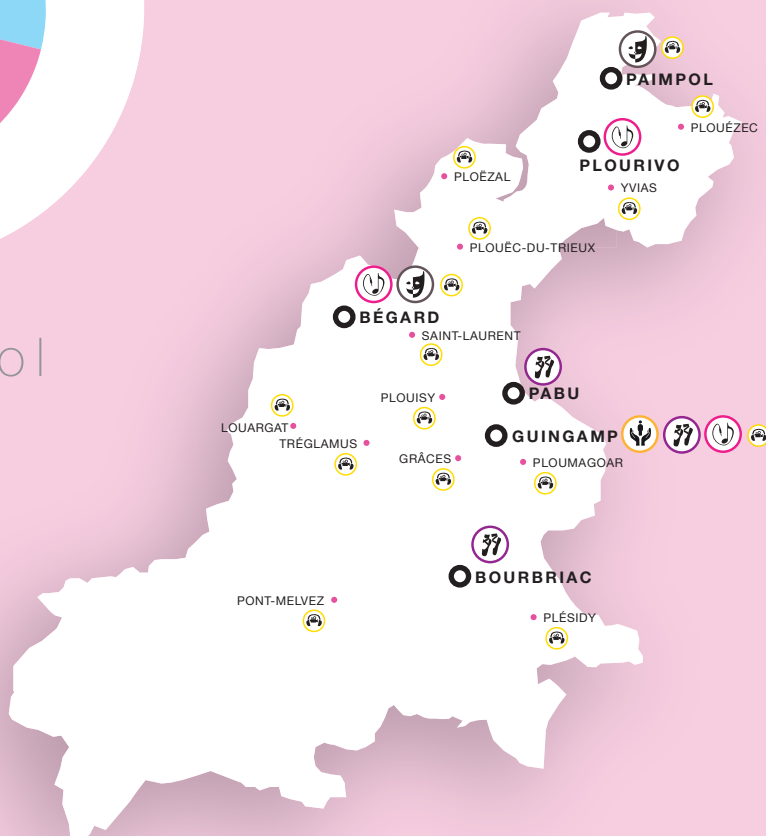
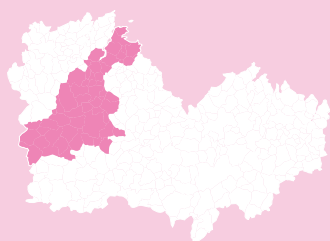
Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

3 103 €

2016

Guingamp-Paimpol
Armor-Argoat
Agglomération

Côtes d'Armor



Le détail des aides				
	Commune	Dossier	Bénéficiaire	Montant
 Éducation artistique hors schéma et sensibilisation	Guingamp	Gwinzegal – Résidence d'artistes au collège Prévert de Guingamp 2016/2017	Association Gwinzegal	2 000 €
 Schéma départemental danse	Guingamp	Studio Danse et forme – Danse 2016	Studio Danse et forme	1 487 €
	Guingamp	Studio Danse et forme – Compagnie Hicojah 2016	Studio Danse et forme	1 179 €
	Pabu	L'atelier chorégraphique – Danse 2016	L'atelier chorégraphique – École de danse	600 €
	Pabu	Grégoire & co – Plan de formation 2016	Association Grégoire & co	9 596 €
	Bourbriac	École de danse 2016	Communauté de Communes du Pays de Bourbriac	1 325 €
 Schéma départemental musique	Guingamp	École de musique – Fonct. et postes 2016	Guingamp Communauté	30 428 €
	Guingamp	Orchestre d'harmonie du Pays de Guingamp – Batterie fanfare 2016	Orchestre d'harmonie du Pays de Guingamp	1 092 €
	Bégard	École de musique des Trois Rivières (EM3R) – Fonct 2016	École de musique des Trois Rivières (EM3R)	15 644 €
	Plourivo	École de musique – Fonct. et postes 2016	Communauté de Communes Paimpol-Goëlo	29 464 €
 Schéma départemental théâtre	Bégard	École de musique – Fonct. et postes 2016	MJC du Pays de Bégard	35 €
	Paimpol	Association Les 3 coups – École de théâtre 2016	Association Les 3 coups	1 978 €
 École & cinéma		École Bégard		722,80 €
		École élémentaire de Grâces		210,00 €
		École Kerno (Paimpol)		76,00 €
		École La Madeleine (Guingamp)		103,50 €
		École Louargat		350,00 €
		École maternelle Plouisy		34,50 €
		École Plésidy		103,50 €
		École Ploëzal		129,75 €
		École Plouëc-du-Trieux		158,85 €
		École Plouézec		93,00 €
		École Plouisy		207,00 €
		École Ploumagoar		112,50 €
		École Pont-Melvez		44,00 €
		École Paimpol		46,50 €
		École Tréglamus		400,00 €
		École Yvias		95,00 €
		École Saint-Laurent		216,00 €
		TOTAL		3 102,90 €

2

Les compétences culturelles obligatoires pour le Département

Le Département des Côtes d'Armor s'est inscrit dans l'histoire de la décentralisation culturelle en France, faisant de la culture un marqueur fort de sa politique au service des territoires et des Costarmoricains. Ses compétences culturelles obligatoires couvrent la lecture publique, les Archives Départementales et la mise en œuvre d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques.

2.1

La lecture publique et la Bibliothèque départementale des Côtes d'Armor

La Bibliothèque départementale des Côtes d'Armor (BCA) accompagne les collectivités costarmoricaines dans la création et le développement de bibliothèques de lecture publique. En parallèle, elle assure une desserte documentaire des bibliothèques du département, elle propose des formations initiale et continue des personnels, elle soutient et coordonne différentes animations.

LE SOUTIEN À LA FORMATION

Portant sur différents thèmes, les actions de formation s'adressent aux personnels des 250 bibliothèques du département. Gratuites, les **40 journées de formation** proposées en 2016 représentent un coût de **35 000 € pour la BCA**. Elles ont concerné **400 participants**.

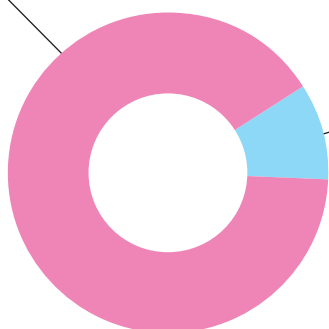
Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

Le soutien du Département à la formation dans les bibliothèques

Côtes d'Armor
35 000 €

Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

3 762 €



2016

Les formations proposées par la BCA en 2016

Ville	Numérique	Animation	Littérature Jeunesse	Littérature Adulte	Biblio-théconomie	Autre	Total
Bourbriac	2	5		4	1	1	
Callac	2						
Guingamp			2		1	1	
Kermoroc'h	1	1			1		
Pabu		1	1	1			
Paimpol		2		1			
Péder nec		2	1	1			
Plouëc-du-Trieux		2				1	
Plouisy	1	3	2	2			
Nombre de stagiaires Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération	6	16	6	9	3	3	43
Nombre de stagiaires en Côtes d'Armor	68	128	56	97	36	15	400

LE SOUTIEN AUX ANIMATIONS DANS LES BIBLIOTHÈQUES

L'attractivité d'une bibliothèque publique passe désormais par la proposition d'événements culturels autant que par la qualité de ses collections et de ses locaux. Pour répondre à cet enjeu, la BCA propose et coordonne différents projets dans une logique de co-construction et de co-financement.

Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

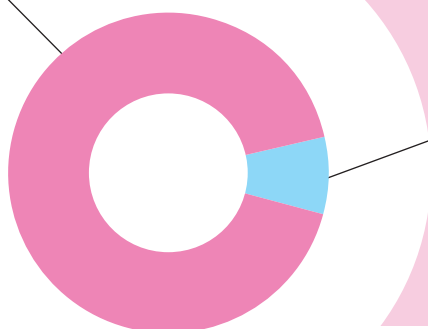
Le soutien du Département aux animations dans les bibliothèques

Côtes d'Armor
94 671 €

Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

7 956 €

2016



Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

Le soutien du Département aux animations dans les bibliothèques

Guingamp-Paimpol
Armor-Argoat
Agglomération

Côtes d'Armor



Le détail des aides

Animations	Soutiens alloués sur Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération	Budget global en Côtes d'Armor	Bibliothèques concernées sur Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération	Bibliothèques concernées en Côtes d'Armor
Aide à la médiation culturelle par prêts gratuits aux bibliothèques Sélections thématiques en jeunesse, cinéma d'animation, mangas adultes, lecture à voix haute, outils d'animation, expositions	3 762 €	50 000 €	Bourbriac (6 prêts), Callac (2), Guingamp (3), Kermoroc'h (3), Pabu, Péderneq (2), Plouëc-du-Trieux (3), Plouisy, Squiffiec	292 prêts au total
Liseuses et consoles de jeux	868 €	5 000 €	Kermoroc'h (2 prêts), Plouisy (2)	23 prêts
Littératures japonaises	1 420 €	16 000 €	Bégard Bourbriac Guingamp Péderneq	45 actions

Animations	Soutiens alloués sur Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération	Budget global en Côtes d'Armor	Bibliothèques concernées sur Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération	Bibliothèques concernées en Côtes d'Armor
Prix littéraires : Litt'nature, Louis Guilloux, CEZAM Achats de livres et rencontres d'auteurs dans les bibliothèques	1 764 €	15 000 €	Paimpol Ploumagoar	17
Co-financement de concerts dans les bibliothèques	0 €	4 000 €	–	7
Coopération avec Le mois du film documentaire	142 €	3 000 €	Guingamp	21

2. Les compétences culturelles obligatoires pour le Département

2.2 Les Archives Départementales

Les Archives Départementales déploient des missions réglementaires de collecte, conservation, classement et valorisation du patrimoine archivistique. Elles détiennent un fonds unique, mémoire de l'identité du territoire costarmoricain et de ses habitants.

En 2017, les Archives Départementales mettent en œuvre de nouveaux projets :

■ **développement de l'offre numérique** : mise en ligne de nouvelles vues numérisées, refonte et enrichissement du site Internet

■ **accroissement de l'action pédagogique et culturelle en direction des territoires** : accueil de classes aux Archives Départementales, déplacement dans les établissements scolaires, expositions itinérantes sur panneaux et conseil en archivage auprès des services administratifs

■ **extension du bâtiment** : tout en offrant de bonnes conditions de conservation des documents et d'accueil du public, le bâtiment nécessite une rénovation partielle (1 250 m² d'espaces existants à rénover) et la construction sur le site d'une extension (2 160 m²), en liaison fonctionnelle et architecturale avec l'existant. Cette opération devrait s'achever avant la fin de l'année 2020. Le concours d'architecte sera lancé dès la fin du premier trimestre 2017. Son coût prévisionnel est de 7 600 000 € TTC.

2. Les compétences culturelles obligatoires pour le Département

2.3

Des sites culturels départementaux au service des territoires

Le domaine de Beauport

PAIMPOL

Situé en baie de Paimpol, le domaine de l'abbaye de Beauport a été acquis en 1992 par le Conservatoire du Littoral et est reconnu pour ses qualités architecturales, paysagères et environnementales. L'abbaye, édifice des XIII^e-XV^e siècles classé au titre des Monuments Historiques, est un monument majeur de l'histoire et de l'architecture religieuse en Bretagne. La propriété du monument seul a été déléguée au Département des Côtes d'Armor pour une durée de 20 années (2001-2021). Géré par l'Association de Gestion et de Restauration de l'Abbaye de Beauport (AGRAB) dans le cadre d'une convention signée avec le Département, le site conçoit, développe et met en œuvre une programmation culturelle séduisante et dynamique.

Le domaine départemental de La Roche Jagu

PLOËZAL

Propriété du Département depuis 1958, le domaine départemental de La Roche Jagu associe un château de la fin du Moyen-Âge et un parc contemporain d'inspiration médiévale. Classé au titre des Monuments Historiques, le château est l'archétype de la demeure seigneuriale bretonne de la fin du Moyen-Âge (attributs défensifs, décors sculptés, nombreuses cheminées...). Le parc, lui, est reconnu « Jardin Remarquable » et labellisé « Éco Jardin ». Il favorise la déambulation des visiteurs au fil des jeux d'eau et des terrasses d'inspiration médiévale. Le domaine de La Roche Jagu est en outre reconnu pour la qualité de sa programmation culturelle axée sur la dialectique entre patrimoine et création artistique.

Le Département des Côtes d'Armor possède 6 domaines départementaux :

- le domaine de La Roche Jagu (Ploëzal)
- le château du Guildo (Créhen)
- le château de la Hunaudaye (Plédéliac)
- le domaine de Beauport (Paimpol)
- le domaine de Bon Repos (Saint-Gelven)
- la villa Rohannec'h (Saint-Brieuc).

Facteurs de rayonnement et de développement des territoires, ces sites partagent une vocation culturelle, sociale, éducative et touristique. Ils contribuent à la diffusion d'une offre culturelle dynamique, équilibrée, de qualité et séduisante fondée sur une programmation dense et des projets culturels identifiés.

Une structure unique pour le développement des sites

Le Département a affiché l'ambition de valoriser ses domaines départementaux dans le cadre d'une démarche partenariale forte. Un rapprochement fonctionnel de ces sites est programmé pour former une entité garante de la mise en œuvre d'un projet de développement ambitieux, apte à impulser de nouveaux partenariats.

Dans cette logique, le Département propose de les réunir au sein d'une structure unique ayant vocation à être ouverte aux partenaires publics.

Vers une gouvernance commune des sites culturels départementaux

L'intégration des sites dans un schéma de fonctionnement et de développement commun vise à mobiliser les richesses patrimoniales au service d'une nouvelle dynamique des territoires majoritairement ruraux.

Ce projet se fonde sur trois axes :

- connaître, conserver et transmettre le patrimoine culturel (promouvoir l'étude et la conservation du patrimoine, favoriser l'appropriation collective d'un héritage culturel unique)
- placer les propriétés départementales au cœur des enjeux culturels et citoyens (agir en qualité d'opérateur culturel au service des territoires et des solidarités ; développer une politique des publics cohérente et dynamique)
- générer et conforter un écosystème économique autour des sites culturels (capitaliser sur l'image et le sens ; mettre en tourisme l'offre culturelle).

Quelques chiffres

■ Le domaine de Beauport

120 hectares de domaine

250 000 promeneurs
chaque année sur les sentiers du site

55 000 visites payantes à l'abbaye

315 000 € alloués chaque année par
le Département à l'association gestionnaire

70 000 € alloués par la Communauté
de Communes de Paimpol-Goëlo en 2016

■ Le domaine départemental de La Roche Jagu

Entre **150 000** et **200 000**
visiteurs par an dans le parc

Entre **35 000** et **50 000**
entrées payantes pour l'accès au château

64 hectares de parc

2. Les compétences culturelles obligatoires pour le Département

2.4 La place de la culture dans la politique Éducation du Département

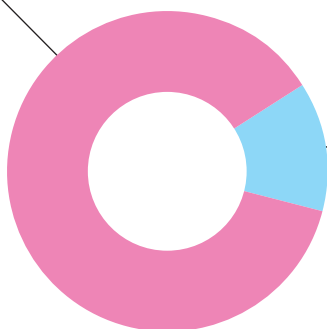
Depuis plusieurs années, le Département intervient auprès des collèges pour leur permettre de décliner leur projet d'établissement. Ainsi, des dispositifs tels que "Mieux réussir au collège", le soutien pour les fonds des CDI, l'accompagnement de certains enseignements (sections sportives, galeries d'art...) se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015/2016.

Depuis la rentrée scolaire 2016/2017, le partenariat Département/collèges est interrogé à l'appui d'une contractualisation, sans remettre en question l'enveloppe budgétaire dévolue au soutien de ces actions.

Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

**Le dispositif "Mieux réussir au collège"
en faveur de projets culturels**

Côtes d'Armor
76 618 €

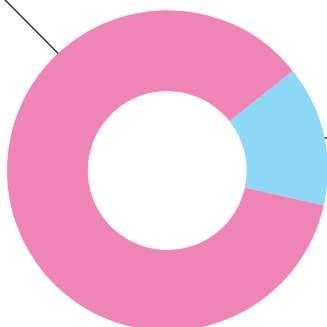


COLLÈGES PUBLICS

Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

11 378 €

Côtes d'Armor
46 624 €



COLLÈGES PRIVÉS

Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

7 679 €

2016

- PAIMPOL

- PONTRIEUX

• BÉGARD

GUINGAMP •

- BELLE-ISLE-EN-TERRE

• BOURBRIAC

- PLÉSIDY

- CALLAC

Côtes d'Armor

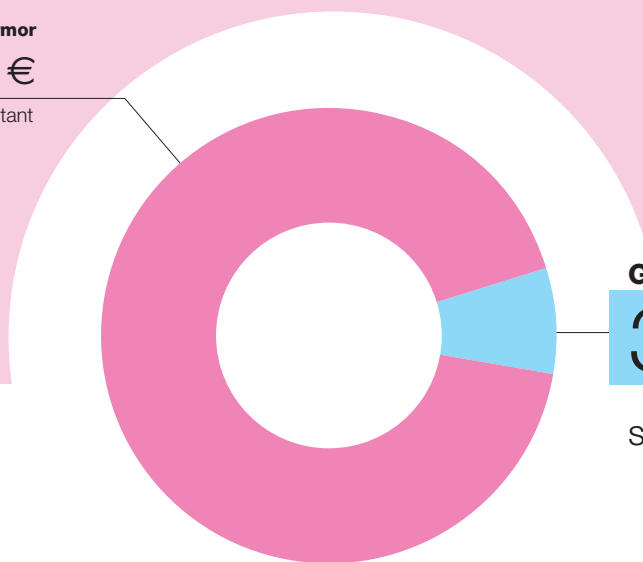
Total 7 679 €Total 11 378 €

Total 11 378 €

La politique culturelle du Département sur les territoires

Le budget total des aides attribuées sur le territoire de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

Côtes d'Armor
5 066 978 €
soit 8,44 € par habitant



2016

Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

385 207 €

soit 5,20 € par habitant

Une inter-territorialité nécessaire à la “fabrique des territoires”

Les pratiques culturelles évoluent, les esthétiques se croisent et les mobilités technologiques et humaines transforment les rapports aux territoires de la culture. Accéder à la culture pour les personnes ne peut se limiter à une offre culturelle ou à une question d'équipements, qu'ils soient intercommunaux, métropolitains ou de labels nationaux. Des assemblages inter-personnels sont à réinventer entre artistes, opérateurs, habitants de nos territoires ruraux, urbains, périurbains; des articulations sont à régénérer entre ville et campagne d'autant que 95 % de nos concitoyens vivent dans un mode de vie périurbain. Une inter-territorialité (et une “inter-gouvernementabilité”) est à construire dans laquelle les Départements ont un rôle culturel prépondérant à jouer comme “pouvoir local intermédiaire” entre de vastes régions d'aménageurs spatiaux et des intercommunalités redéfinissant leurs contours territoriaux qui ne peuvent et ne doivent les enfermer. Engager des coopérations culturelles inter-territoriales sont factrices d'échanges, d'enrichissement et plus prosaïquement de mobilité sociale, d'économie et d'emplois non délocalisables.

Extrait de la déclaration

“Rendre obligatoire un exercice partagé de la compétence culturelle”

CULTURE ET DÉPARTEMENT

**Ensemble,
nous pouvons impulser
une nouvelle dynamique
culturelle et artistique**

VOS CONTACTS POUR EN ÉCHANGER

Département des Côtes d'Armor
Direction développement
territorial et citoyenneté
Service culture et éducation
Tél. 02 96 77 32 61

VOTRE PROCHAIN RENDEZ-VOUS

États généraux
des politiques culturelles
Rencontre plénière
en juin 2017

Côtes d'Armor
le Département



Guingamp Paimpol Armor-Argoat Agglomération